



SACHSEN-ANHALT

Ministerium für Bildung

Informations sur la vie scolaire dans les établissements d'enseignement général

Chers parents,

Vous êtes arrivés depuis peu en Saxe-Anhalt. Au nom de l'Etat fédéré de Saxe-Anhalt, j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue ainsi qu'à votre famille. Vous vous posez certainement des questions aussi à propos de l'école. Les informations suivantes vous aideront à vous retrouver dans le système scolaire de Saxe-Anhalt et dans votre nouvel environnement.

Veillez vous rappeler aussi que toutes les informations données ici sont valables aussi bien pour les enfants allemands que pour les enfants et adolescents étrangers. Vous trouverez à la fin de ce guide une liste d'associations que vous pourrez contacter à tout moment si vous avez d'autres questions.

Je vous souhaite à vous et à votre enfant un bon départ dans la vie scolaire en Saxe-Anhalt.

Marco Tullner

Ministre de l'Education de Saxe-Anhalt

Organisation du système scolaire

Les dispositions de la Loi sur l'école ainsi que les règlements intérieur et scolaire des écoles sont applicables pour toutes les écoles de l'Etat fédéré de Saxe-Anhalt, et par conséquent à tous les élèves. Elles constituent le cadre des droits et obligations qu'ont l'école, le personnel scolaire, les élèves ainsi que vous-mêmes en tant que parents en Saxe-Anhalt. Vous avez à tout moment la possibilité de vous informer sur ces droits et obligations. Si vous avez des questions concernant la réglementation scolaire dans l'Etat fédéré de Saxe-Anhalt ou sur les droits et obligations, l'école que fréquente votre enfant vous conseillera volontiers.

L'école que fréquente votre enfant s'appelle :

Grundschule

(école primaire)

Sekundarschule

(école secondaire)

Gesamtschule

(école intégrée)

Gemeinschaftsschule

(groupe scolaire)

Gymnasium

(lycée)

Förderschule

(école spéciale pour handicapés)

.....
.....
.....

L'adresse de l'école :

Rue, numéro :

.....
.....
.....

Code postal, ville :

.....
.....

Vous pouvez joindre l'école par téléphone au numéro :

.....
.....

ou par courriel à l'adresse :

.....
.....

Votre enfant ira dans la classe :

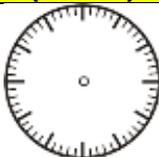
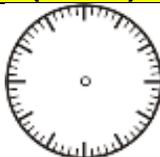
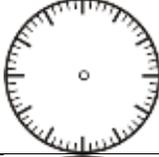
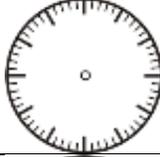
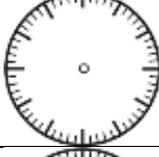
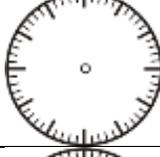
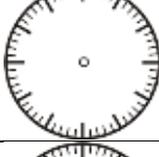
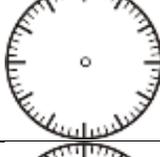
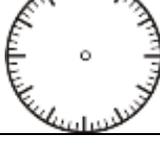
.....

et le professeur principal de votre enfant s'appelle :

Madame Monsieur

.....

Dans cette école, les cours ont lieu du lundi au vendredi comme suit :

Jour	Début de la classe (heure)	Fin de la classe (heure)
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		

(Les changements d'horaire seront notifiés à votre enfant à l'école.)

L'apprentissage de la langue allemande est la clé d'une intégration réussie dans l'école et la société. C'est pourquoi votre enfant bénéficiera d'un soutien particulier pendant les cours d'allemand.

En général, cette aide est apportée sous forme de groupes de soutien linguistique. Cela signifie que votre enfant est inscrit dans une classe ordinaire, mais reçoit un enseignement séparé de la langue allemande au sein d'un groupe de soutien en compagnie d'autres élèves issus de l'immigration. Selon le type d'école, le soutien à l'apprentissage de la langue peut se faire aussi sous une forme intégrante. Cela signifie que votre enfant reste toujours dans sa classe ordinaire pendant les cours de soutien linguistique et pendant les cours ordinaires.

En outre, votre enfant, en fonction de ses résultats et de son développement, suivra les cours suivants dans les disciplines suivantes de la classe ordinaire :

- | | | |
|----------------------------------|---------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> musique | <input type="checkbox"/> éd. physique | <input type="checkbox"/> éd. artistique |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Pendant toute la durée du soutien linguistique en allemand, les progrès de votre enfant seront documentés dans un dossier. A l'aide de ce dossier, les enseignants pourront décider s'il est nécessaire de poursuivre le soutien.

Avant la rentrée

Afin que votre enfant soit bien préparé pour la rentrée, vous avez besoin des fournitures de base que vous devrez acheter avant la rentrée. Vous trouverez ci-après une liste des fournitures nécessaires pour la classe. Si des fournitures spécifiques sont souhaitées par l'école, des modèles vous seront montrés. Les références indiquées derrière les fournitures doivent vous aider pour l'achat de l'article. Au magasin, faites-vous aider par le personnel pour trouver les articles adéquats. A cet effet, vous pourrez aussi remettre la liste (page 5) à un conseiller de vente.

Manuels scolaires : Vous n'avez pas besoin d'acheter les manuels scolaires, ils sont distribués par l'école de votre enfant au début de l'année scolaire et doivent être rendus à la fin de l'année scolaire. Il vous sera demandé seulement un droit de prêt annuel de 1 EUR par manuel. Vous paierez le montant correspondant à l'école. Veuillez traiter les livres avec soin afin que le plus grand nombre possible d'enfants puissent s'en servir.

Pour l'usage quotidien

Cartable/Gibecière

Classeur

Remarque :

.....

Cahier (carreaux)

Remarque :

.....

Cahier (ligné)

Remarque :

.....

Dictionnaire bilingue

Remarque :

.....

Gourde

Remarque :

.....

Cahier de devoirs

Remarque :

.....

Bloc-notes (carreaux)

Remarque :

.....

Bloc-notes (ligné)

Remarque :

.....

Bâton de colle

Remarque :

.....

Boîte à pain

Remarque :

.....

Trousse

Stylo plume

Remarque :

.....

Crayon

Remarque :

.....

Feutres

Remarque :

.....

Taille-crayons

Remarque :

.....

Ciseaux pour enfants

Remarque :

.....

Cartouches d'encre

Remarque :

.....

Crayons de couleur

Remarque :

.....

Gomme

Remarque :

.....

Règle

Remarque :

.....

Equerre

Remarque :

.....

Pour l'éducation artistique

Boîte de couleurs

Remarque :

.....

Pinceau

Remarque :

.....

Palette

Remarque :

.....

Bloc dessin

Remarque :

.....

Pour l'éducation physique ou la natation

Sac de sport

Remarque :

.....

Tenue de sport

Remarque :

.....

Serviette

Remarque :

.....

Chaussures de sport (à semelle claire)

Remarque :

.....

Maillot de bain

Remarque :

.....

Divers

.....

Remarque :

.....

.....

Remarque :

.....

.....

La vie scolaire

Votre enfant se lèvera suffisamment tôt pour avoir le temps de prendre son petit déjeuner avant de partir pour l'école.

Préparer son cartable : Aidez votre enfant à préparer correctement son cartable. Vous trouverez dans la section précédente la liste des fournitures dont il a besoin. Apprendre donne faim, c'est pourquoi votre enfant devra toujours avoir de quoi manger et boire. Une gourde remplie par exemple de thé non sucré ou d'eau ainsi que des aliments sains et variés ne devront pas manquer dans le cartable. S'il y a une cantine à l'école, votre enfant pourra y prendre des repas chauds contre paiement.

Chemin de l'école : Le chemin de l'école relève de la responsabilité des parents. Si l'école est proche du domicile, les enfants peuvent y aller à pied ou, si le trajet est long, prendre le bus scolaire ou utiliser les transports en commun. Pendant les premiers jours, faites le chemin de l'école avec votre enfant pour qu'il apprenne à aller à l'école et en revenir en toute sécurité. Montrez aussi l'exemple en respectant les règles de circulation.

Emploi du temps : Votre enfant recevra à la rentrée un emploi du temps qui indique quels cours ont lieu et à quelle heure un jour donné. Gardez un emploi du temps à la maison pour connaître l'heure de sortie de votre enfant.

Après l'école

Lorsque votre enfant rentre à la maison, il aura certainement beaucoup de choses à vous raconter sur sa journée bien remplie. Prenez le temps pour parler avec votre enfant de l'école et faites-lui raconter les nouveautés de l'école et de la vie scolaire.

Devoirs : Ils font partie de la vie scolaire ordinaire et doivent être faits à la maison après l'école ou à l'école après la classe. Les devoirs permettent à votre enfant de comprendre et de mettre en pratique ce qu'il a appris à l'école. Veillez à ce que votre enfant fasse ses devoirs ou apprenne ses leçons dans un endroit calme où il pourra se concentrer sans être dérangé.

Une fois les devoirs terminés et les leçons apprises, on pourra préparer le cartable pour le prochain jour de classe.

Pour la santé de votre enfant, il est très important de beaucoup bouger à l'air frais, c'est pourquoi votre enfant, après le travail, devrait jouer et s'amuser dehors avec les autres enfants.

Ce que vous devez encore savoir

Obligation de surveillance :

Les enseignants à l'école de votre enfant ont une obligation de surveillance envers tous les élèves de l'école. Cela signifie qu'ils sont responsables du bien-être et de la santé des enfants et des adolescents.

Maladie/Accident :

Si le matin votre enfant est malade et ne peut pas aller à l'école, vous devez en informer l'école. Un simple appel téléphonique ou un courriel au secrétariat avant le début des cours suffit. Si votre enfant reste à la maison plus de trois jours, il faudra remettre à l'école

une excuse écrite

un certificat médical.

Si votre enfant n'a pas pu prendre part aux travaux de contrôle des connaissances, il faut en principe présenter un certificat médical à titre d'excuse. S'il arrive un accident à votre enfant à l'école ou sur le chemin de l'école, tout est prévu : en tant que dépositaires de l'autorité parentale, vous serez prévenus à la maison ou au lieu de travail, et votre enfant recevra les premiers soins d'un secouriste. En cas de graves blessures, l'école fera venir un médecin d'urgence et votre enfant recevra les premiers soins d'un secouriste jusqu'à son arrivée.

Rencontres parents - enseignants :

Le professeur principal de votre enfant est votre interlocuteur pour répondre aux questions concernant la vie scolaire. Il pourra vous dire dans quelle matière votre enfant a besoin d'un soutien ou dans lesquelles il réussit le mieux. Vous avez parfaitement le droit de rencontrer les enseignants, et vous devriez prendre régulièrement le temps pour de telles rencontres. Vous pouvez aussi amener quelqu'un avec vous qui pourra vous aider si vous avez des difficultés de compréhension. Lors de ces rencontres, vous pourrez aussi faire connaissance avec les autres parents d'élèves.

Voyages de classe et sorties scolaires :

Les plus beaux événements de l'année scolaire sont certainement les voyages de classe et les sorties scolaires. Ils font plaisir aux élèves tout en leur donnant la possibilité de s'instruire dans un autre cadre. La participation est obligatoire et doit être payée en supplément. Vous pouvez demander la prise en charge des coûts auprès de votre organisme de prestations sociales. Si la sortie scolaire a lieu dans un autre Etat fédéré, voire à l'étranger, vous devez demander une autorisation au service local de police des étrangers.

Education physique et natation :

Elles font partie de l'enseignement obligatoire pour tous les enfants et adolescents dans les écoles de Saxe-Anhalt.

Cours d'éthique et de religion :

Les élèves peuvent choisir entre les cours de religion ou les cours d'éthique.

Evaluation des résultats :

Pendant la scolarité de votre enfant, son niveau sera régulièrement évalué par des tests écrits et oraux. Durant les cours les enseignants prennent en compte le fait que votre enfant a juste commencé à apprendre l'allemand, notamment lors des tests écrits et oraux. C'est pourquoi votre enfant pourra, en fonction de sa connaissance de la langue et selon l'avis des enseignants, utiliser des outils tels que le dictionnaire ou des aides à la compréhension pour les contrôles de connaissances.

L'évaluation de ces tests se fait en général par écrit ou verbalement. A la moitié et à la fin de l'année scolaire, les élèves reçoivent un bulletin où sont notifiés les résultats et l'évolution de l'apprentissage. Par ce biais, vous êtes vous aussi informés régulièrement sur le développement de votre enfant. Les évaluations sont très importantes aussi pour le futur parcours scolaire de votre enfant. Plus vite et mieux votre enfant connaîtra la langue allemande, plus tôt les enseignants pourront vous conseiller, vous et votre enfant, sur ses possibilités d'évolution.

Allocations scolarité et activités périscolaires :

Dans certaines conditions, les parents peuvent demander une aide financière auprès de leur organisme de prestations sociales. Cela concerne aussi bien les repas à la cantine scolaire, les cotisations à une association ou un club sportif ou la prise en charge des droits d'inscription à l'école de musique. Les organismes de prestations sociales compétents vous conseilleront volontiers.

Contacts

Aide pour les questions d'ordre scolaire :

Si vous avez des questions d'ordre scolaire, adressez-vous aux enseignants de l'école de votre enfant. Les enseignants connaissent votre enfant et la vie scolaire et répondront volontiers à vos questions.

Si l'école n'est pas l'interlocuteur approprié, vous avez la possibilité d'envoyer un courriel au centre de consultation et de coordination « migration » (*Koordinierende Beratungsstelle Migration*) du rectorat régional (*Landesschulamt*). Ce service vous aidera volontiers si vous avez des problèmes relatifs à l'école et à l'intégration. Vous pouvez contacter le centre de consultation par courriel :

- stephanie.teumer@lscha.mb.sachsen-anhalt.de
- anja.brehme@lscha.mb.sachsen-anhalt.de

Les agents du centre de consultation vous recontacteront immédiatement et chercheront une solution.

Aide dans le milieu culturel :

Beaucoup de nos concitoyens étrangers vivant en Saxe-Anhalt et venus de pays différents se sont organisés en associations. Toutes ces associations sont affiliées au réseau régional des organisations de migrants LAMSA (*Landesnetzwerk Migrantenorganisationen e.V.*) dont le but est d'aider les personnes issues de l'immigration à participer à la vie sociale et politique. Si vous avez des questions, vous pouvez à tout moment contacter ces interlocuteurs :

LAMSA e.V.

Contact :
Mme Mika Kaiyama
Téléphone : 0340 – 87 05 88 32
Courriel : mika.kaiyama@lamsa.de

Centre de consultation « *Interkulturelles Lernen in Kita und Schule* » LAMSA e.V.

(*Apprentissage interculturel dans les garderies d'enfant et à l'école*)
Bernburger Strasse 25a
06108 Halle (Saale)
Téléphone : 0345 – 171 940 51
Courriel : mamad.mohamad@lamsa.de

Adresse postale		Nom	Tél./Fax/Courriel
<input type="checkbox"/>	AWO SPI (Soziale Stadt und Land Entwicklungsgesellschaft mbH) (Société de développement social urbain et rural) Zur Saaleaue 51A 06122 Halle (Saale)	M. Nasr El-Mokdad	Tél. : +49 345 686 948 14 Fax : +49 345 686 948 28 Courriel : n.elmokdad@spi-ost.de
<input type="checkbox"/>	Bund der Vertriebenen Landesverband Sachsen- Anhalt e.V. (Fédération des personnes déplacées) Strasse der Jugend 115 39218 Schönebeck - Elbe	Matthias Dietrich Mme Gubenko	Tél. : +49 3928 421 344 Fax : +49 3928 421 34 Courriel : bdv-lsa@gmx.de
<input type="checkbox"/>	Caritas Regionalverband Halle e.V. Dammstrasse 8 06217 Merseburg	Mariana Obst	Tél. : +49 3461 249 611 Fax : +49 3461 249 614 Courriel : mariana.obst@caritas- halle.de
<input type="checkbox"/>	Caritas Regionalverband Halle e.V. Mauerstrasse 12 06110 Halle/Saale	Carla Wilde	Tél. : +49 345 445 051 89 Fax : +49 345 445 051 51 Courriel : carla.wilde@caritas- halle.de
<input type="checkbox"/>	Caritas Regionalverband Magdeburg e.V. Max-Josef-Metzger-Strasse 1a 39104 Magdeburg	Brigitte Kiehl	Tél. : +49 391 596 120 5 Fax : +49 391 596 120 9 Courriel : brigitte.kiehl@caritas- magdeburg-stadt.de
<input type="checkbox"/>	Caritasverband für das Bistum Magdeburg e.V. Beratungsstelle Dessau (centre de consultation) Teichstrasse 65 06844 Dessau	Larissa Karlikowski	Tél. : +49 340 212 820 Fax : +49 340 240 098 5 Courriel : larissa.karlikowski@ caritas-dessau.de
<input type="checkbox"/>	Caritasverband für das Bistum Magdeburg e.V. Beratungsstelle Weissenfels (centre de consultation) Leopold-Kell-Strasse 2a 06667 Weißenfels	Norbert Müller	Tél. : +49 3443 303 617 Fax : +49 3443 334 986 Courriel : norbert.mueller@caritas- naumburg-zeitz.de
<input type="checkbox"/>	Deutscher Paritätischer Wohlfahrtsverband Migrationsberatung Landesverband Sachsen- Anhalt e.V. (Centre de consultation pour migrants de l'Association paritaire allemande d'assistance) Johannes-R.-Becher-Strasse 57 39128 Magdeburg	Sonja Braune	Tél. : +49 391 562 971 5 +49 391 251 293 3 Fax : +49 391 251 293 3 Courriel : sbraune.meb@gmx.de
<input type="checkbox"/>	Deutsches Rotes Kreuz Migrations- beratungsstelle für erwachsene Migranten (Centre de consultation de la Croix-Rouge pour les migrants adultes) Moltkestrasse 33 39576 Stendal	Katja Böttcher	Tél. : +49 3931 646 50 +49 3931 646 19 Fax : +49 3931 646 526 Courriel : yesyoucan.drk- stendal@t-online.de
<input type="checkbox"/>	Deutsches Rotes Kreuz Migrationsberatungsstelle für erwachsene Migranten (Centre de consultation de la Croix-Rouge pour les migrants adultes) Wilhelm-Koenen-Strasse 35 06526 Sangerhausen	Petra Kowalewski Svetlana Merkel	Tél. : +49 3464 541 821 +49 3464 541 823 Fax : +49 3464 541 820 Courriel : migration@drk- sangerhausen.de
<input type="checkbox"/>	Diakonisches Werk (Œuvre diaconale) Adolf-Kolping-Strasse 17 06366 Köthen	Steffi Grohmann- Louizou	Tél. : +49 3496 507 002 Fax : +49 3496 214 147 Courriel : meb- grohmann@gmx.de

<input type="checkbox"/>	Diakonisches Werk (Œuvre diaconale) Johannesbrunnen 35 38820 Halberstadt	Christopher Bänecke	Tél. : +49 3941 696 335 Fax : +49 3941 696 330 Courriel : c.baenecke@diakonie- halberstadt.de
<input type="checkbox"/>	DRK Landesverband-Sachsen-Anhalt e.V. (Croix-Rouge) Lüneburger Strasse 2 39106 Magdeburg	Gabriele Winkel	Tél. : +49 391 610 689 52 Fax : +49 391 610 689 49 Courriel : gabriele.winkel@ sachsen-anhalt.drk.de
<input type="checkbox"/>	Mobile Beratungsstelle der MBE Halberstadt (Centre de consultation mobile du centre de consultation pour migrants adultes) Carl-Ritter-Strasse 16 06484 Quedlinburg	Christopher Bänecke	Tél. : +49 3941 696 335 Fax : +49 3941 696 330 Courriel : c.baenecke@diakonie- halberstadt.de
<input type="checkbox"/>	Mobile Beratungsstelle der MBE Köthen (Centre de consultation mobile du centre de consultation pour migrants adultes) Euro-Schulen Greppiner Strasse 06766 Bitterfeld-Wolfen OT Wolfen	Steffi Grohmann- Louizou	Tél. : +49 3496 507 002 Fax : +49 3496 214 147 Courriel : meb- grohmann@gmx.de
<input type="checkbox"/>	Stiftung Evangelische Jugendhilfe St. Johannis Bernburg MBE Halle (Fondation protestante d'aide à la jeunesse - Centre de consultation pour migrants adultes) Große Steinstrasse 35 06108 Halle (Saale)	Antonia Kämmerer Michaela Arndt	Tél. : +49 345 470 452 68 Fax. : +49 345 470 452 67 Courriel : antonia.kaemmerer@ stejh.de Courriel : michaela.arndt@stejh.de